

N° 352 Budget
Additionnel.

Le Conseil vote le budget additionnel. La balance générale est la suivante :

Réserve 8790 - 7.12.71
et 8789.

DÉPENSES RÉELLES 1637.612.57
Dépenses ordinaires, totales = 14.260.05
Dépenses extraordinaires = 1623.352.52

RECETTES RÉELLES 1637.612.57
Recettes extraordinaires, totales : 1623.352.52
Recettes ordinaires = 14.260.05